

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de la
jeunesse et des sports

Arrêté du 28 MAI 2021

**portant nomination des membres de la commission d'équivalence de diplôme pour l'accès
au concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n°83-634 du 3 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier du corps des professeurs de sport ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2010 portant création de la commission d'équivalence de diplômes pour l'accès au corps des professeurs de sport,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission d'équivalence de diplômes pour l'accès au concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport :

Représentant du ministre chargé des sports, président :

M. Franck BOUCHETAL-PELLEGGRI, chargé de mission au centre de gestion opérationnelle des cadres techniques sportifs ;

Représentant du ministre chargé de l'éducation nationale :

Mme Agnès POUSSIN, cheffe du bureau des lycées généraux et technologiques ;

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

M. Samuel JULHE, maître de conférences à l'université de Reims ;

Représentant du ministre chargé de l'emploi et de la formation professionnelle :

Mme Françoise PEYRE-TEKKOUK, chargée de mission à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Représentant du ministre chargé de la fonction publique :

M. Guy DOSSOU-YOVO, attaché d'administration à la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Article 2

Sont adjoints à la commission en qualité d'experts :

Représentant du directeur de l'INSEP :

Mme Anne-Marie COURTAUD, chargée de mission Grand INSEP ;

Représentant d'un directeur de CREPS :

M. Patrice BEHAGUE, directeur du CREPS de Poitiers.

Article 3

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera mis en ligne sur le site internet du ministère.

Fait le **28 MAI 2021**

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,
Pour le ministre et par délégation :
La cheffe de service, adjointe au directeur général
des ressources humaines,



F. DUBO